

BEULQUE Ernest, Tisserand

Fils de **BEULQUE** Pierre Antoine (°1844), Tisserand, filiation certaine, et de **BLAUBLOMME** Marie Philomène (°1846), Ménagère, filiation certaine.

Deuxième enfant de Pierre et Marie.

A sa naissance, ses père et mère étaient âgés de 41 ans et 39 ans.

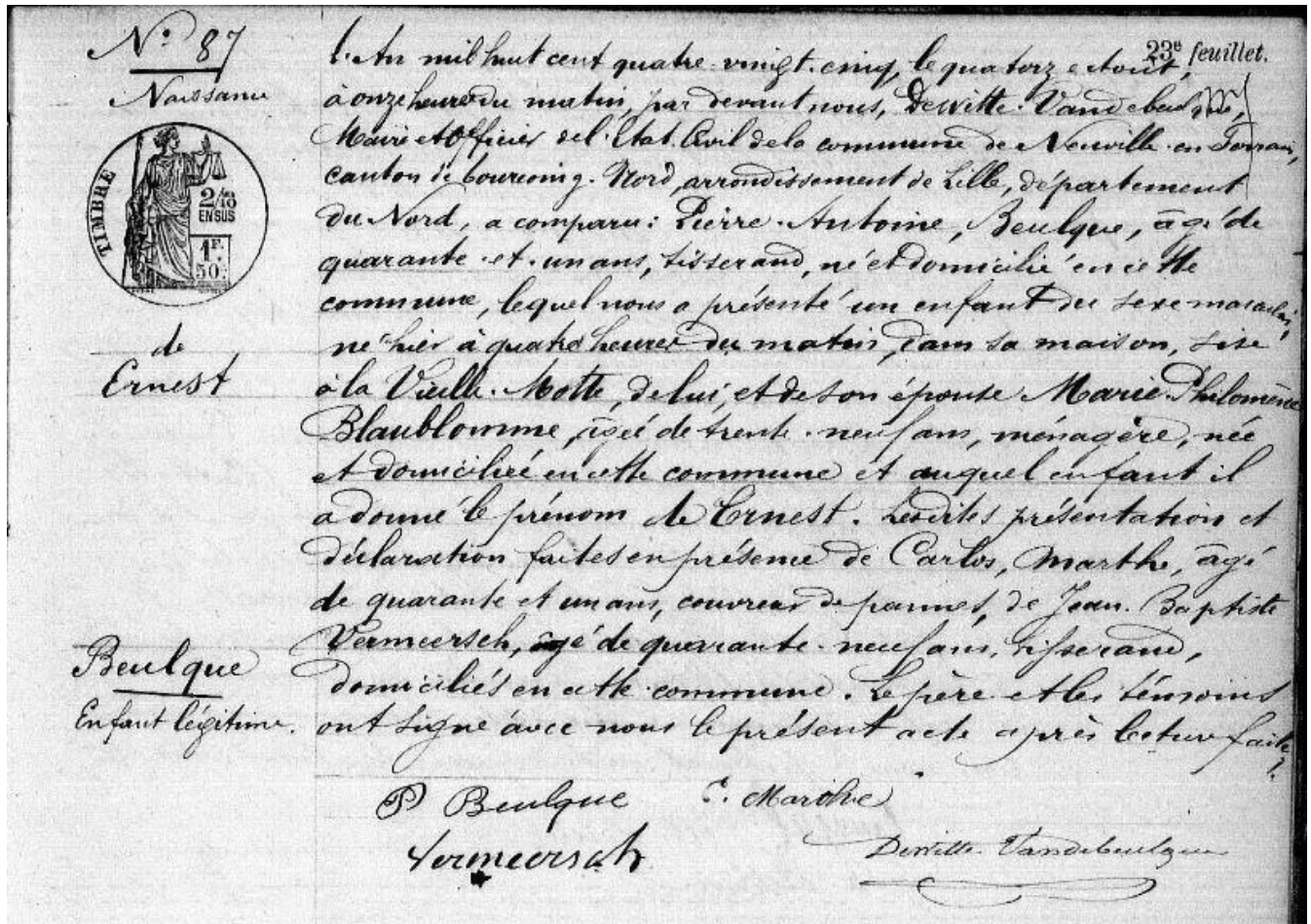
Né le (ce) 13/08/1885 à Neuville-en-Ferrain (59), Vieille Motte¹.

Décédé le (ce) 25/08/1914 à Ornel (55)² à l'âge de 29 ans.

¹ Source : , Mairie de Neuville en Ferrain.

² Note : Disparu à l'ennemi

Source : , Base des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale - Mémoire des hommes.



Seulque

Nom : **Seulque** Prénoms : **Ernest** Surnom : _____

N° 13 Dote 1885 à Neuville en Ternois canton de **Tourcoing Nord-Est** département du **Nord** résident à **Neuville en Ternois** canton de **Tourcoing Nord-Est** département du **Nord** profession de **tailleur** fils de **Pierre Antoine** et de **Blanchienne Marie** domiciliés à **Neuville en Ternois** canton de **Tourcoing Nord-Est** département du **Nord**

N° 23/2 la liste de tirage dans le canton de **Tourcoing-Nord-Est**

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)
Classé dans la **1^{re} partie de la liste en 1906**

Compris dans la _____^e partie de la liste du recrutement cantonal (_____^e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Déclaré bon pour le service armé.
Arrivé au corps le 1^{er} octobre 1906
Bambou le 5 octobre 1907
Envoyé dans la disponibilité le 25 septembre 1908
"Accordé"

Dans l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Passé dans la _____ de l'armée active le _____

Rasse au 164^e Reg d'Inf. Le 15 Avril 1912
Decret du 19 Mars 1913
Affecté au 151^e Régiment d'Infanterie le 1^{er} avril 1914 (Plan XVII)
Affecté à l'activité (Décret du 1^{er} Août 1914) Mobilisation Générale
Arrivé au Corps le 3 Août 1914
Disparu le 25 Août 1914 à (Cruel, Meuse) avis du corps du 16 juillet 1917.
A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le **91^e R^eg d'Infanterie** du **24 Août** au **15 Sep. 1911**
A accompli une 2^e période d'exercices dans _____ du _____ au _____
Passé dans l'armée territoriale le _____

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Libéré du service militaire le _____

Numéro matricule du recrutement : 6506
Classe de mobilisation : 1909

SIGNALEMENT.
Cheveux **bruns** yeux **bleus** nez **droit** bouche **normale** menton **fin** taille **1 m. 68** cent. Taille rectifiée : **1 m.** cent.
MARQUES PARTICULIÈRES : **facile**

Degré d'instruction : **générale (1) 2**
militaire (2).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Date.	Communes.	Subdivisions de région.	Si domicile ou si résidence.
19 fév 1910	Tourcoing	Elle	R
14	Hotel des sapeurs pompiers		
14	Neuville en Ternois	Elle	R
14	Rue 5 voies		
14	F. par arch. de 14-9-23		

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : **Ajouré**.
Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : **Service auxiliaire**.
Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : **Mis à la disposition du Ministre de la Marine.** (Art. 4 de la loi.)

sous la protection d'une section d'arrière garde.
L'arrêt dure assz longtemps.

25 Août

Le Lieut Colonel met le Bte Remond en marche à 3 h. et le conduit à Foameix par la route. En arrivant dans ce village, il trouve le Cdt Destival et le Lt du Genie 25, au contournement d'alerte, tenant solidement la localité.

Le Cdt communique aussitôt au Lt Colonel l'ordre d'attaquer pour le 25, date de 0^h 35, qui lui a été remis par le Bt.

En exécution de cet ordre, le Bte Destival doit rester à Foameix, le Bte Remond doit participer à l'attaque que la 143^e Brigade va effectuer sur Ornel. Pour diverses causes, cette attaque ne peut avoir lieu que bien après 8 heures fixes.

Le Bte Remond est dirigé de Foameix sur la cote 224, d'où il s'occupe de faire à Ornel.

Dès que sa Compagnie d'A.G. est arrivée sur la cote, une action s'engage à Ornel entre les 3 Cts du 56^e Bte de Chas. qui pendant la nuit avaient tenu Ornel et les abords de l'Orne, et une av. ennemie.

Simultanément et avec une violence extrême, l'artillerie et l'infanterie allemandes, occupant la rive gauche de l'Orne (direction d'Amel et Bois Perceux) attaquent les hauteurs de la rive droite en lançant de nombreux projectiles.

La 143^e Brigade garnie aussitôt de nombreuses troupes, qui battent l'Orne, à gauche Chasseurs à pied, au centre Bataillon Rémoud du 351^e, à droite un Bataillon du 366. appartenant à la 144^e Brigade.

L'artillerie d'artillerie reprend sa position à l'O. de la Crête et ouvre le feu.

L'action se prolonge pendant 2 heures, avec une grande violence sur le front au voisinage de Ornel.

Une contre-attaque sur le bois Perceux est lancée par la 144^e Brigade dans des conditions qui échappent à l'observation de la cote 224, mais l'ennemi est arrêté sur l'Orne.

Cependant

Cependant l'artillerie quitte sa position par celons
se replie sur une 2e position vers Encrey.

L'infanterie se replie également; la Division donne
est Fromezey - Broville. Toutefois par ordre du Colonel
Or le 143 Bt le Bte Reimond, (17.20, reliquat de 18.11.19)
~~reste~~ sur place (hauteur en avant de 224, face à Ornel)
jusqu'à nouvel ordre; quelques éléments, non déployés dans
la tranchée, se portent seuls vers le campement 500 N. de
Fromezey. Le Lieutenant Colonel rejoint le Cdt Desval
à Fromezey. En fait l'op de 143 Bt n'attend pas le 17 qui est parti.

Le combat est nettement interrompu. Le mouvement
en avant de l'ennemi est évidemment abandonné pour
des causes que nous ne connaissons pas.

Une partie du Bte Reimond (204)
à 500 N. de Fromezey, la nuit tombée le Cdt de Bte, se rend à
Broville et y attend de nouveaux ordres.

L'ordre de reprise des attaques parvient au Colonel
à 13 h 05. Les dispositions nécessaires sont immédiati-
ment prises. Les éléments du 5 Bte qui sont pas du Cam-
pement sont rappelés à Fromezey; ceux de Broville, dont la
situation est inconnue, ne sont pas atteints par l'ordre.

Dès que l'artillerie, en position au N. de la route à
Fromezey a ouvert le feu et que le 362^e passe sur la
droite de Fromezey, le Lt Colonel met le 351 en mouve-
ment sur la cote 224, pour l'orienter de la sur Amel.
Le Bte Desval forme l'a.g. de la 1^{re} ligne; les éléments
du 5 Bte (Capitaine Dubois) marchent en echelon à droite
se guidant sur les lignes des bois Pernard.

La rive gauche de l'Orne semble absolument avoir été
abandonnée par l'ennemi, dont la dernière manifestation
à activité vers Etou a été le tir d'artillerie contre deux
aéroplanes français (11 h).

Le Bte Desval marche de la cote 224 sur
Ornel en formation très serrée, descendant les pentes vers
l'Orne. Quand ce Bte a terminé le franchissement de la
cote, il est soumis au feu fusant de l'artillerie
ennemie, vraisemblablement en position vers la route d'Etou
Spincourt et servie par des observateurs à la cote entre Ornel
et Amel. Quelques hommes sont blessés; le Cdt en lui-
même atteint d'une balle de shrapnel à la cuisse. Le
Capitaine Huet perd le contact du 6 Bte.

La marche continue néanmoins sans interruption
autre que les arrêts occasionnés par la nécessité de pour-
l'Orne au seul point d'Ornel. Le déplacement se fait
au delà et le régiment gravit les pentes de la rive gau-
che, descendant son front à droite vers le Etou de Ribon -
neau, à gauche à 300 de la Route; la cavalerie amie
se reconstitue à la lisière du bois de la Houssie.

L'artillerie allemande tire sans discontinuer sur
Ornel et les pentes à l'E.; occasionnant de sensibles
pertes au régiment qui n'a subi aucun ennemi devant
lui. Une pluie abondante tombe pendant une heure.

Vers 16 h 30, le régiment a dépassé la cote à l'E. d'Ornel;
il se couvre vers Amel et s'arrête. L'artillerie ennemie
a disparu.

Dans le bois Pernard, sur la droite du 351, une fusillade
est se fait entendre; elle se prolonge, puis on entend le sonner
de la charge à plusieurs reprises. Une Compagnie est
employée face à droite pour coopérer par le feu à la destruc-
tion de l'ennemi qui apparaissait vers la Californie, mais
rien ne se montre hors du bois dans cette direction.

Ornel, qui a été visé par le centre, reste toujours
autour du Senon, Etou finit également de se consumer; le
pays à l'E. est vide, sauf quelques cavaliers isolés aux abords

de la route Etain-Spincourt, puis le pontage. Il est impossible d'en distinguer l'uniforme.

Vers 18^h30, parvient l'ordre de suspendre le mouvement en avant et de rentrer à Foameir où l'on recevra l'indication du cantonnement pour la nuit.

Le Régiment rentre à Foameir, à la nuit. Le village est engorgé de troupe appartenant à tous les éléments de la 7^e Division qui ont été engagés l'après-midi; ce nombre blessés sont déjà arrivés en continuant d'arriver dans de grands sacs les médecins et brancardiers le soignent en vue de leur évacuation.

L'ordre de cantonnement eut été le 351^e à Châtillon sous les Cotes.

Le départ de Foameir a lieu à 21 h. Itinéraire: Thionville, Blancourt, Moraville, Bongré.

Ci après l'état des pertes subies par le Régiment pendant les 2 journées de 24 et 25 août, comprenant 4 épisodes distincts:

- 1^{er} Engagement des 18^e et 19^e est sur la ligne O. du bas de Colly, en partant de ferme Bloucq et Rogéchaux, 24 soir;
- 2^o Attaque de nuit effectuée par le Bataillon Deshayes sur Roubaix;
- 3^e Couverture de l'artillerie à la coté 224, par le Bataillon Renard pendant la matinée du 25, défense de pont;
- 4^e Marche offensive du régiment par la trouée Ornel-Andel pendant l'après-midi du 25, sous le feu de l'artillerie ennemie.

Les pertes du régiment ont:

Morts: - officiers, - néant, - hommes de troupe: 15

Blessés: - officiers, - 5, - hommes de troupe: 211

Disparus: - officiers, - 1, - hommes de troupe: 146

Ne figurent pas dans ces pertes: le capitaine Dubois, le lieutenant Touquet, l'adjudant Aubertin, blessés, mais restés dans leur unité.

Deuxième Période. Séjour dans le 1^{er} Secteur 3^e
ou participation au dispositif final sur la rive droite de la Meuse (du 27 au 30 août).

26 Août

Le Régiment, moins les fractions isolées divers réunies à Brouille, atteint Châtillon sous les Cotes vers 1^h2. L'installation au cantonnement est très laborieuse, le village est déjà avec 3/4 bonds de troupe de la Place. Le T.R. du 3^e se trouve déjà à Châtillon, mais en raison de la fatigue excessive de la troupe toute distribution est renvoyée au matin.

Les distributions se font complètement à partir de 7 h.

Vers dix heures, ordre préparatoire faisant connaître que le Régiment quittera le cantonnement vers 14 h. Les dispositions sont prises en conséquence.

Peu après parvient l'ordre de mouvement réglant la mise en route de la 7^e Division sur Berchamps. Départ des trains à 12^h30; des troupe à 13^h30 (passage de la route au R.I. d'Haudimont).

Le 3^e est au queue de la colonne qui suit la route de Metz à Vedun, derrière l'artillerie.

En cours de route, parvient l'ordre de stationnement assignant au 351^e le quartier de Jardin Fontaine comme cantonnement.

Au moment du départ de Châtillon, le Régiment s'est reconstitué en complet de ses unités, le Cdt Renard ayant rejoint à 12^h1/2 avec les éléments groupés à Brouille.

L'installation à Jardin-Fontaine a lieu à la nuit (sept heures). Aucune distribution n'a lieu.

27 Août

Le Régiment quitte Jardin-Fontaine pour se rendre à Brad par Charney; départ à 4^h40. En raison de l'état de fatigue

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS

Nom **BEULQUE**

Prénoms **Ernest**

Grade **Tambour**

Corps **851^e Régiment d'Infanterie**

N° **104033** au Corps. — Cl. **1908**

Matricule. **606** au Recrutement **de Lille**

Mort pour la France le **21 Août 1914**

à **Ornel (Meuse)**

Genre de mort **Tué à l'ennemi**

Né le **13 Août 1875**

à **Neuville-en-Ferrain** Département **Nord**

Arr. municipal (p' Paris et Lyon), }
à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le **29 Avril 1990**

par le Tribunal de **Lille**

acte ou jugement transcrit le **6 Août 1990**

à **Neuville en Ferrain (Nord)**

N° du registre d'état civil

534-708-1021. [26434.]

Acte N° 55

Beulque
Ernest

Transcription

Approuvé la nature
de cent huit mots mil

Le Maire,

E. Looze

Le ~~mil neuf cent vingt~~ heures du
Greffier du Tribunal Civil de Lille du vingt neuf avril mil neuf
cent vingt. Application de la loi du vingt six janvier mil huit
cent quatre vingt deux, déclaration judiciaire décès militaire
Beulque. Le Tribunal, ouï en audience publique Monsieur
Le Procureur, juge commis en son rapport le Ministère public et
ses conclusions orales. (Après en avoir délibéré conformément à
la loi, jugeant en premier ressort. Vu la requête de Monsieur
le Procureur de la République et l'Ordonnance de
Monsieur le Président d'autre part. Attendu qu'il résulte des
pièces produites et des renseignements fournis au Tribunal que le
Décédé, le ~~mil neuf cent vingt~~ heures du
sur la déclaration de nommé Beulque Ernest, né à Neuville en Ferrain,
demeurant à Le treize Août mil huit cent quatre vingt cinq de
et de Pierre Antoine et de Marie Philomène Blaukhomme en
demeurant à son vivant, tisserand, demeurant à Neuville en Ferrain,
qui, lecture faite, ont signé avec Nous. Célibataire. Soldat au trois cent
mains de cinquante et unième régiment d'Infanterie, disparu
à l'ennemi le vingt cinq Août mil neuf cent quatorze à
Ornel, (Meuse). Mort pour la France, attendu qu'aucun
acte n'a été dressé pour constater son décès et qu'il échut de le

N°

Le ~~mil neuf cent vingt~~ heures du
constater judiciairement. Par ces motifs, déclare le décès du sus
désigné et en fixe la date au vingt cinq Août mil neuf cent quatorze
Est que le présent jugement tiendra lieu d'acte de décès, qu'il sera
en conséquence transcrit sur les registres de l'année courante de
l'Etat Civil de la Commune de Neuville en Ferrain et que mention
en sera faite sur les registres de l'Etat Civil de ladite commune
pour l'année mil neuf cent quatorze, en marge de l'acte le plus
antérieur voisin de la date dudit décès et à la table alphabétique
de ladite année. Ainsi jugé et prononcé le vingt neuf avril
mil neuf cent vingt, en audience publique du Tribunal civil
Dressé, le ~~mil neuf cent vingt~~ heures du
sur la déclaration de de l'arrondissement de Lille, département
demeurant à du Nord, par Messieurs Lorigny, juge faisant
et de fonctions de Président, Lambert juge, Le Procureur, juge
demeurant à suppléant en présence de Monsieur Bages juge
qui, lecture faite, ont signé avec Nous. suppléant, substitut du Procureur
mairie de de la République, assistés de A. Chretien, commis

Le _____ mil neuf cent vingt, _____ heures du _____
greffier. Le Président signé illisiblement, le Greffier signé
illisiblement, enregistré gratis à Lille le quinze juin mil
neuf cent vingt, folio quatre vingt sept, case un. Le
receveur, signé, illisiblement. Suit la formule exécutoire.
Rédigé à la Mairie de Neuville-en-Ferrain le six août
mil neuf cent vingt à quatre heures du soir, par nous
Edouard Coore, Maire, et Officier de l'Etat Civil.
est déposé _____

Dressé, le _____ mil neuf cent vingt, _____ heures du _____
sur la déclaration de _____
demeurant à _____
et de _____
demeurant à _____
qui, lecture faite, ont signé avec Nous _____
Maire de _____

E. Coore